

DAMPIERRE-EN-GRACAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025

-Le conseil attribue un fonds de concours de 3262,52 € à la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour les travaux de voirie effectués en 2025 (soit 20% du coût total).

-Il est proposé à la communauté la réfection des routes communales suivantes pour 2026 : « chemin virages Manières » et chemin du Pont.

-Le « chemin virages Marnières » sera inscrit au tableau de classement des voies communales.

-Le devis de la société « Le bon traçage » est adopté pour le traçage du basket et du hand-ball sur le terrain de sports des Marnières pour 3200 € TTC.

-Une partie du « chemin sans nom du Bois d'Olivet » sera vendu à M. François Diepvens pour 3,5 € le m². Les frais de géomètre seront à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

-Des travaux de raccordement d'une nouvelle construction ayant obtenu un permis de construire au n°1 du lotissement Les Vignes, seront proposés à la communauté qui possède maintenant la compétence assainissement. Il s'agira soit d'une pompe de relevage, soit de la création d'une boîte de branchement sur le réseau collectif.

-Le compte de gestion de clôture des budgets assainissement et lotissement est adopté, ces comptes ayant été arrêtés en trésorerie.

-Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable présenté par le président du SIAEP est adopté.

-Pour aménager le square du Souvenir français-espace Roland Villain, comportant en particulier la construction d'un monument aux morts, il sera fait appel au CAUE départemental.

-Les vœux du maire auront lieu le vendredi 9 janvier à 19h à la salle des fêtes La Forgeresse. Des cadeaux seront offerts aux nouveaux nés et aux nouveaux arrivants dans la commune.

-Le devis de l'entreprise Cosson de Graçay est adopté pour des travaux électriques à la salle des fêtes et à la Maison des Associations pour 1665 € TTC.

- Une subvention de 60 € est attribuée à l'Entente Pongiste de Graçay-Genouilly.
- Un fonds de concours de 11 668 € a été obtenu de la communauté de communes, soit 50% du coût total, pour l'acquisition d'un tracteur et d'un épareuse.
- Les illuminations de Noël ont été effectuées pour 3126 € TTC.
- La fête de Noel des élèves du RPI Saint Georges-Dampierre aura lieu vendredi 12 décembre à Saint-Georges-sur-la-Prée : spectacle de magie, distribution des jouets par le père Noël, spectacle des enfants, marché de Noël, feu d'artifice, repas.
- Le repas des Anciens se tiendra dimanche 14 décembre à la salle des fêtes.